

Fiche Conseil'Autismes n°14B

Fiche conçue en 2017

Compréhension de lecture : au-delà du mot

L'élève avec autisme a un fonctionnement cognitif particulier. Lorsqu'il apprend à lire, il le fait de manière singulière y compris dans la compréhension. Notamment :

- Des difficultés de généralisation
- Des difficultés de représentation mentale
- Des difficultés de mise en lien

De manière générale →

Certaines compétences de maternelle sont à poursuivre :

- Lecture d'images.
- Lecture d'images séquentielles.
- Appariements mot/image.
- Appariements phrase/image.
- Association de 2 phrases ayant le même sens mais construites différemment.
- Catégorisation.

Attentions particulières →

1. Structuration :

- La structuration de la phrase est à prendre en compte.
- Veiller à bien associer chaîne orale et chaîne écrite.

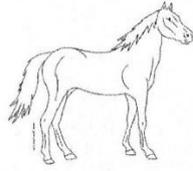
2. Veiller à la compréhension :

- Évaluer la représentation : image/mot, image/phrase. Parfois l'image ne suffit pas. Par exemple, l'image d'un enfant qui court doit parfois être illustrée en images animées.
- Évaluer la manière de traiter les informations (vision globale ou en détail). On peut se servir d'image à décrypter comme support.
- Évaluation aussi de la compétence à :
 - Remettre une histoire séquentielle en ordre.
 - Construire un récit cohérent autour de celle-ci (si besoin avec des visuels : images, mots, signes).
- De manière conjointe, continuer l'apprentissage de la lecture.

En parallèle, on travaille la syntaxe à l'aide d'étiquettes mots et de couleurs. Par exemple lorsque l'élève aura appris les mots "cheval", "chat", "chien", "garçon", "fille" et les mots "joue" et "court", on lui donnera des images représentant les différents personnages en train de manger ou courir et on lui

demandera de placer correctement les étiquettes à l'aide d'un référent coloré.

Exemples :



Le cheval

mange



Le cheval

mange



Le cheval

court



Le garçon

court

FICHE CONSEIL' AUTISMES 14B - Page 2

Cette fiche a été réalisée en collaboration avec des professionnels de l'Education nationale et du centre ressources autisme Nord-Pas de Calais. Elle a été validée par un Comité Technique et Scientifique du centre ressources autismes Nord-Pas de Calais. Elle est la propriété du centre ressources autismes Nord-Pas de Calais et peut être librement utilisée, à la condition de l'attribuer à son auteur en citant son nom (centre ressources autismes Nord-Pas de Calais) et de ne pas en faire d'utilisation commerciale. Toute modification de cette fiche est également interdite.